



## Raisonner son activité d'élevage

Rédacteurs : VIVEA - Délégation Nord-Ouest – Territoire Haute-Normandie

Destinataires : prestataires de formation

Date de création : juin 2020

Date de révision : novembre 2022

### 1. Le contexte

VIVEA est le fonds d'assurance formation pour les non-salariés du secteur agricole (chefs d'exploitation ou d'entreprise, conjoints collaborateurs et aide-familiaux). Il compte plus de 511 000 contributeurs. VIVEA finance les actions de formation en direction de ses contributrices et contributeurs et définit une politique de développement de la formation pour répondre aux besoins en compétences de ces derniers en lien avec les orientations de son Plan Stratégique (consultable sur [www.vivea.fr](http://www.vivea.fr)).

#### L'origine de l'appel d'offre

Pérenniser les entreprises agricoles du territoire, tel est l'enjeu identifié par les élu(e)s du comité de Haute Normandie pour d'aujourd'hui et demain. En effet, dans un contexte instable, les agricultrices et agriculteurs doivent être en mesure de s'adapter en déterminant leurs priorités, parmi la multitude de solutions commerciales, techniques et organisationnelles existantes. Grâce au développement de leurs compétences, ils pourront à terme renforcer leur pouvoir de décision et construire une stratégie de développement qui intégrera toutes les dimensions de leur entreprise.

La Priorité 1 « Pilotage et stratégie d'entreprise » du Plan Stratégique VIVEA 2016-2020 prévoit ces axes de développement de formation : « piloter son entreprise dans un environnement », « développer la capacité de résilience de son entreprise instable », « mener une réflexion globale sur son système de production ». Et le comité territorial de Haute Normandie reprend cette thématique dans le cadre de son Plan de Développement de la Formation (PDFT 2018-2020) : « Être capable d'évaluer l'impact d'une décision stratégique sur son exploitation et la faisabilité du développement d'une nouvelle activité au regard de l'environnement de l'entreprise ».

Pour la période 2016-2018, les élu(e)s du comité territorial avaient déjà mis en avant trois activités d'élevage (bovin-lait, bovin-viande, bovin-allaitant) dans l'appel d'offre spécifique « Améliorer l'efficacité technico-économique de mon atelier bovin ». Son objectif principal visait le développement de la culture économique et l'autonomie de décision des éleveurs, à travers l'analyse de leurs coûts de production ainsi que la mise en place d'une réflexion sur les leviers et marges de manœuvre pour optimiser ses revenus.

Les organismes de formation du territoire ont développé ce type de formations et 76 professionnels se sont formés entre 2017 et 2019 pour 1 091 heures de formation, principalement pour les ateliers en bovins-lait.

À son échéance fin 2018 et à la demande du comité territorial, une étude sur la situation de l'élevage en Haute Normandie a été menée.



Cette étude s'est structurée autour de ces sept questions :

- Quel avenir pour l'élevage sur ce territoire ?
- De quelle manière communiquer sur son métier d'éleveur et sur ses pratiques ?
- Quel dialogue engager avec la société sur ces questions ?
- Comment exercer ce métier aujourd'hui en restant en accord avec ses valeurs et ses principes ?
- Comment valoriser ce métier et son exploitation en tenant compte des réalités économiques et sociales ?
- Comment maintenir les exploitations viables ?
- Est-il nécessaire de remettre en cause cette activité telle qu'elle existe aujourd'hui sur le territoire ?

Une analyse des plans de filières des activités d'élevage présentes dans l'Eure et en Seine Maritime a été réalisée ; quatorze entretiens avec les partenaires du territoire ont été conduits entre Février et Juin 2019.

Une rapide synthèse des principales conclusions :

- ✓ Le modèle « polyculture-élevage » est très adapté au territoire : avec des zones en vallées et des herbages non cultivables, l'élevage a un rôle de valorisation des terres. Proche d'un bassin de consommation (Le Havre, Rouen, Paris) et en lien avec l'industrie agroalimentaire qui transforme et donne de la valeur ajoutée, c'est un modèle économique pertinent (en comparaison avec des zones proches plus spécifiques aux grandes cultures) ;
- ✓ La dynamique de réduction des intrants peut être vecteur de création d'ateliers d'élevage (pour la valorisation des couverts végétaux, la préservation des prairies, l'amélioration de la qualité de l'eau etc.) ;
- ✓ Il existe quelques opportunités de développement commercial sur le territoire mais les élevages qui ne rejoindront pas ces filières à valeur ajoutée devront raisonner leur activité, notamment par une analyse de coûts de production ;
- ✓ Des évolutions techniques sont déjà envisageables (plus d'herbe, moins de maïs, des gabarits d'animaux plus adaptés aux marchés etc.) ;
- ✓ Il est désormais essentiel de se rapprocher de la société pour comprendre les consommateurs et tenir compte de leurs attentes<sup>1</sup>.

En somme, une stratégie à dimensions multiples serait à mettre en place pour les éleveuses et éleveurs du territoire : le pilotage d'entreprise en lien avec les modèles de production possibles, la création de valeur et les opportunités de croissance, les leviers techniques innovants, l'organisation et le bien-être au travail, la prise en compte des demandes sociétales.

De plus, les élu(e)s du comité ont souhaité prendre en compte l'actualité 2020. La crise sanitaire et la situation de confinement ont largement impacté les filières d'élevage, avec l'absentéisme dans les outils d'aval et la modification des circuits de commercialisation (l'arrêt partiel de la restauration hors domicile, les difficultés d'écoulement des produits liés aux fêtes de Pâques, le ralentissement de la production laitière etc.). Et la pandémie a en partie restructuré les modes de vie, les habitudes de

---

<sup>1</sup> Cf publications du Ministère de l'Agriculture - 16 fiches pour mieux appréhender les comportements alimentaires de 2025



consommation alimentaire et les circuits d'approvisionnement.<sup>2</sup>

Ainsi, pour accompagner les activités spécifiques à son territoire et prendre en compte l'actualité, le comité a décidé de mettre en place un nouvel appel d'offre, spécifique aux éleveuses et aux éleveurs, mais aussi agriculteurs et agricultrices s'interrogeant sur la création d'un atelier d'élevage.

En complément, et pour répondre aux enjeux de la profession, en production animale et végétale, le comité territorial a fait le choix de valider un autre appel d'offre, spécifique au dialogue sociétal et à la communication positive ( « Communiquer sur son métier pour dialoguer avec la société » - voir détails sur la page <https://www.vivea.fr/region/normandie/> )

### L'objectif général de l'appel d'offre

Cet appel d'offre, lancé pour une période de 3 ans, doit permettre de développer une nouvelle offre de formation territoriale, à même de répondre aux besoins individuels des cheffes et chefs d'entreprise, afin qu'ils développent des nouvelles compétences en lien avec la stratégie et le pilotage d'entreprise : prendre du recul, se projeter, raisonner ses choix, s'interroger, se questionner, mener une réflexion stratégique sur son atelier d'élevage.

## 2. Propositions attendues

### Le public

Cet appel d'offre est ouvert à tous les agriculteurs et de toutes les agricultrices (éleveurs et non éleveurs) ayant déjà ou souhaitant s'interroger sur l'intégration d'une activité élevage dans leur exploitation.

Les contributeurs et contributrices des départements limitrophes pourront s'inscrire dans ce dispositif.

A titre indicatif, nombre de contributeurs et contributrices en Seine Maritime et dans l'Eure :

Activité principale (base MSA 2019)	Contributeurs et contributrices
Élevage de vaches laitières	685
Élevage d'autres bovins	364
Élevage de chevaux et d'équidés	343
Élevage de volailles	87
Élevage de porcins	34
Élevage d'autres animaux	287
Polyculture et élevage associés	2 980

### Le recrutement du public

Les modalités de communication devront être précisées dans la demande de financement, dans la partie « *public visé et zone géographique* ».

<sup>2</sup> Source : les dossiers spéciaux de l'IDELE - Covid-19



### Le périmètre géographique

Les 2 départements haut-normands : l'Eure et la Seine Maritime. Quelques stagiaires de départements limitrophes pourront être accueillis.

### Les objectifs de formation

L'objectif de la formation consiste à accompagner les agricultrices et agriculteurs dans la construction d'une vision prospective de leur activité d'élevage articulée à un plan d'actions.

La formation doit donc permettre aux agriculteurs et agricultrices de :

- Raisonner une activité d'élevage existante ou en création : mener une réflexion globale (résilience de l'atelier, adaptation et adaptabilité perpétuelle) et tenir compte de toutes les dimensions de l'atelier (techniques, économiques, environnementales, humaines, sociales et aspirations personnelles) ;
- Définir les points clés de l'atelier : actions à mettre en place pour que l'entreprise soit viable, durable et pérenne ;
- Etablir un plan d'action individuel, adapté à la situation et aux besoins de chacun des participants.

### Les modalités pédagogiques

Exemples :

- Modalités pédagogiques participatives
- Echanges entre pairs
- Co-construction de connaissances
- Développement de l'autonomie de réflexion
- Réflexion sur des cas concrets

Les modalités pédagogiques proposées devront être précisées dans le programme de l'action de formation de la demande de financement dans la partie « *méthodes pédagogiques et moyens matériels* ».

### La durée de la formation

14h minimum

### Les modalités d'évaluation

Les modalités d'évaluation proposées devront être précisées dans la demande de financement dans la partie « *critères et modalités d'évaluation des résultats* ».

### Les compétences des formateurs

Les noms et qualifications (fonction, expérience, formation) des formateurs mobilisés devront être précisés dans le programme de l'action de formation de la demande de financement dans la partie « *moyens d'encadrement* ».



### La période de réalisation

Les formations démarrent à partir de l'année N et se terminent au plus tard le 31 mars de l'année N+1.

## 3. Sélection

### Les critères de sélection

- ▶ L'adéquation aux objectifs de formation
- ▶ Le prix (coût TTC heure /stagiaire)
- ▶ Les moyens de mobilisation des stagiaires
- ▶ Les modalités pédagogiques proposées
- ▶ Les compétences des formateurs

## 4. Conditions d'achat et de prise en charge

### Les modalités d'achat et de prise en charge de la formation

Les actions de formation sont achetées par VIVEA sur la base des critères de sélection à concurrence de l'enveloppe financière mise à disposition par le comité régional VIVEA et selon l'ordre de transmission (dates de transmission) des demandes de financement.

Le prix d'achat plafond des actions de formation répondant à cet appel d'offre spécifique est fixé à 40 € TTC par heure/stagiaire. La prise en charge plafond de VIVEA est fixée à 40 € TTC par heure/stagiaire.

La valorisation financière liée à la Politique Qualité Formation VIVEA peut s'appliquer sur les actions de formation relevant de cet appel d'offre.

Par décision du Conseil d'administration, un stagiaire contributeur est financé par VIVEA dans la limite d'un plafond annuel de prise en charge de 2250 €. Tout excédent sera à la charge du stagiaire au titre d'une contribution stagiaire additionnelle. S'agissant d'un plafond annuel, il n'y a aucun report possible d'un exercice à l'autre. Ce plafond ne s'applique pas pour les personnes engagées dans un plan de professionnalisation personnalisé (PPP).

Ce prix d'achat et cette prise en charge pourront varier de + 2 € de l'heure/stagiaire pour chaque critère présent dans la proposition de formation :

- ▶ Un plan de communication constitué d'actions spécifiques de promotion et de communication (éléments à communiquer à VIVEA au moment de la demande de financement)
- ▶ Un intervenant extérieur dont l'expertise est reconnue sur ce sujet
- ▶ Les évaluations des acquis de fin de formation : elles seront transmises à VIVEA pour que puisse être réalisée une synthèse globale des acquis des stagiaires
- ▶ Une double animation sur l'ensemble de la formation avec des formateurs ayant des compétences différentes et complémentaires

VIVEA se réserve la possibilité de négocier le prix d'achat et la prise en charge.



### Cas du transfert des acquis

Jusqu'à la session d'instruction du 30 novembre 2023 (dépôt des demandes de financement au plus tard le 9 novembre 2023), VIVEA peut prendre en charge selon les critères définis dans le guide des modalités de formation le transfert des acquis aux conditions suivantes :

- Le montant des temps de **transfert des acquis** et des temps de formation en collectif est à différencier ;
- Le montant maximum de prise en charge par VIVEA pour les temps de transfert des acquis est précisé dans la grille de prise en charge publiée sur vivea.fr.

### Cas de l'accompagnement individualisé

A compter de la session d'instruction du 2 février 2023 (dépôt des demandes de financement au plus tard le 12 janvier 2023), VIVEA peut prendre en charge selon les critères définis dans le guide des modalités de formation l'accompagnement individualisé aux conditions suivantes :

- Le montant **des temps d'accompagnement individualisé** et des temps de formation en collectif est à différencier ;
- Le montant maximum de prise en charge par VIVEA pour les temps d'accompagnement individuel est précisé dans la grille de prise en charge publiée sur vivea.fr.

### Cas des formations mixtes digitales (FMD)

VIVEA peut prendre en charge selon les critères définis dans le guide des modalités de formation les formations mixtes digitales aux conditions suivantes :

- Le financement **des temps en distanciel des FMD** et des temps de formation présentiel est à différencier ;
- Le montant maximum de prise en charge par VIVEA pour les temps en distanciel est précisé dans la grille de prise en charge publiée sur vivea.fr.

Les bénéficiaires de l'action de formation devront être informés du financement de l'action par VIVEA et par d'éventuels co-financeurs (en fonction des territoires).

### **Les modalités de la réponse et le calendrier spécifique**

La demande de financement doit être saisie sur l'extranet de VIVEA :

Sur une session d'instruction dans la priorité 1 « **CONFORTER LA POSITION DU CHEF D'ENTREPRISE** » de l'appel d'offre permanent du comité **NORMANDIE** en cochant l'Appel d'offre spécifique intitulé « **(R) CDC PILOTAGE ET STRATEGIE D'ENTREPRISE** ».

-----  
**Pour en savoir plus sur cet appel d'offre spécifique, vous pouvez contacter :**

<p>Barbara KUBIK Conseillère VIVEA Région Normandie Départements Eure &amp; Seine Maritime Tél. : 06 07 71 27 15 E-mail : <a href="mailto:b.kubik@vivea.fr">b.kubik@vivea.fr</a></p>
--